

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Arrêté du 12 avril 2012 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote ouverts pour l'élection du Président de la République dans les ambassades et les postes consulaires en 2012

NOR : MAEF1208798A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 modifiée relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

Vu le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 modifié portant application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République, notamment son article 28 ;

Vu le décret n° 2012-188 du 7 février 2012 relatif à la tenue de listes électorales consulaires et à l'organisation d'opérations de vote hors de France ;

Vu le décret n° 2012-256 du 22 février 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux bureaux de vote ouverts pour l'élection du Président de la République dans les ambassades et postes consulaires en 2012,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des bureaux de vote ouverts pour l'élection du Président de la République dans les ambassades et les postes consulaires en 2012 pour lesquels l'heure de clôture du scrutin est retardée est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des Français à l'étranger
 et de l'administration consulaire,*
 F. SAINT-PAUL

A N N E X E

PAYS	AMBASSADES et postes consulaires	BUREAUX DE VOTE	HORAIRES DE CLÔTURE (heures légales locales)
CANADA	Montréal	Montréal 1	20 heures
		Montréal 2	20 heures
		Montréal 3	20 heures
		Montréal 4	20 heures
		Montréal 5	20 heures
		Montréal 6	20 heures

PAYS	AMBASSADES et postes consulaires	BUREAUX DE VOTE	HORAIRES DE CLÔTURE (heures légales locales)
		Montréal 7	20 heures
		Montréal 8	20 heures
		Montréal 9	20 heures
		Montréal 10	20 heures
		Montréal 11	20 heures
		Montréal 12	20 heures
		Montréal 13	20 heures
		Montréal 14	20 heures
		Montréal 15	20 heures
		Montréal 16	20 heures
		Montréal 17	20 heures
		Montréal 18	20 heures
		Montréal 19	20 heures
		Montréal 20	20 heures
		Ottawa-Montréal	20 heures
	Québec	Québec 1	20 heures
		Québec 2	20 heures
		Québec 3	20 heures
	Toronto	Ottawa-Toronto	20 heures
		Toronto 1	20 heures
Toronto 2		20 heures	
Vancouver	Vancouver	20 heures	
CHINE	Shanghai	Shanghai 1	20 heures
		Shanghai 2	20 heures
		Shanghai 3	20 heures
		Shanghai 4	20 heures
		Shanghai 5	20 heures
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Los Angeles	Denver	20 heures
		Los Angeles 1	20 heures

PAYS	AMBASSADES et postes consulaires	BUREAUX DE VOTE	HORAIRES DE CLÔTURE (heures légales locales)
		Los Angeles 2	20 heures
		Pasadena	20 heures
		Newport Beach	20 heures
		San Diego	20 heures
		Santa Barbara	20 heures
		Scottsdale	20 heures
		Albuquerque	20 heures
		Las Vegas	20 heures
	New York	New York 1	20 heures
		New York 2	20 heures
		New York 3	20 heures
		New York 4	20 heures
		New York 5	20 heures
		New York 6	20 heures
		New York 7	20 heures
		New York 8	20 heures
		New York 9	20 heures
		New York 10	20 heures
	Washington	Rollingwood 1	20 heures
		Rollingwood 2	20 heures
		Washington 1	20 heures
		Washington 2	20 heures
		Washington 3	20 heures
HONDURAS	Tegucigalpa	Tegucigalpa	19 heures
KOWEÏT	Koweït	Koweït	20 heures
SINGAPOUR	Singapour	Singapour 1	20 heures
		Singapour 2	20 heures
		Singapour 3	20 heures